

Communiqué de Presse

Nevers le 11 décembre

Abattoir de Cosne-sur-Loire

Le Conseil départemental de la Nièvre prend acte de la décision de la Préfecture de fermer en urgence l'abattoir de Cosne-sur-Loire, à la suite de l'alerte de l'association L 214 sur des mauvais traitements qui auraient été infligés aux animaux.

La dignité animale, le respect du vivant, et du travail rigoureux que mènent chaque jour les éleveurs nivernais sont des valeurs cardinales. L'abattage doit se faire en respectant des règles strictes reposant sur le bien être animal et un professionnalisme irréprochable.

À la suite des signalements rendus publics, une enquête vient d'être ouverte. Nous devons respecter pleinement ce processus.

Bien que membre du conseil d'administration de la société de gestion de l'abattoir depuis janvier 2025 pour accompagner la dynamique du projet de modernisation de l'abattoir, le Conseil départemental n'est en aucun cas associé aux questions opérationnelles.

À ce stade, nous ne disposons donc d'aucune information autre que celles diffusées par les autorités et la presse.

Dans l'immédiat, notre priorité va aux éleveurs, dont l'activité se trouve fortement perturbée par cette fermeture. Le Conseil départemental sera mobilisé, aux côtés de l'État et des collectivités locales, pour sécuriser des solutions temporaires et accompagner la filière durant cette période difficile.

Le Département restera engagé pour défendre une filière d'élevage respectueuse, responsable et exemplaire.

Le Président du Conseil départemental de la Nièvre

Contacts :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17

Marie Guérin / Attachée de Presse / 06 67 52 58 54